

Extrait des Registres de l'état Civil de la
Commune de Collioure déposé aux archives de
la dite Commune.



Le troisieme jour du mois de janvier de l'année mille
sept cent soixante et quatorze a été baptisé devant la cité de
notre Sainte mere Eglise, et dans la Chapelle du Port-André,
dependante de la Paroisse de Sainte Marie de la ville de Collioure, par
moi, sousigné, prêtre et vicaire de la sus dite Paroisse, Joseph Antoine
François ni le neuvieme du Courant, légitime et naturel
de deux Antoine Gerbal, negociant, et de la demoiselle Jeanne Chautit
son épouse; les parrains ont été François Chautit et Pons, et
Catherine Gerbal et Chautit, Cousin germain et beau de nouveau
baptisé, tous du dit Collioure, lesquels requit de signer la marriage
a déclaré en latin, et les sus et parrains ont signé avec moi, en foi
de ce. Signés Chautit J. Gerbal, Prêtre et vicaire.

N
Gerbal

Contesté par nous Maire officier de
l'état Civil de la Commune de Collioure
le 18 mai 1817.

J. Borge

J'ai l'honneur de vous adresser, président
du Tribunal de Première instance du département
oriental, pour les formalités de mariage, le
sursus du sieur J. Borge, maire de la ville de
Collioure.

au Palais de Justice à Paris, le 26 mai 1817.

J. Borge

J. Bellefleur

